

Domaine Public

1 8 6 6

Edition PDF
du 19 avril 2010

Les articles mis en ligne
depuis DP 1865
du 12 avril 2010

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

UBS: à quelles conditions les parlementaires peuvent-ils être des indics?

La ratification de l'accord avec les USA
est l'occasion ou jamais d'encadrer par la loi
l'activité des banques suisses
à l'égard des fiscs étrangers (André Gavillet)

La Suisse a-t-elle besoin d'un chef?

On peut réformer le Conseil fédéral
sans vouloir se jeter dans les bras d'un homme fort
(Lucien Erard)

Secteur public: Comédie provinciale

La gestion bon enfant des établissements publics
genevois n'est ni démocratique ni efficace
(Jean-Daniel Delley)

90 ans d'économie suisse

Le Seco analyse
l'histoire économique de la Suisse depuis 1920
(Daniel Schöni Bartoli)

UBS: à quelles conditions les parlementaires peuvent-ils être des indics?

La ratification de l'accord avec les USA est l'occasion ou jamais d'encadrer par la loi l'activité des banques suisses à l'égard des fiscs étrangers

André Gavillet (19 avril 2010)

Le malaise est perceptible même chez des citoyens qui n'auront pas à prendre la décision personnellement comme parlementaires. Est-il moral, pour sauvegarder un intérêt national décrété prédominant, à savoir sauver UBS, de livrer au fisc américain les noms de 4450 contribuables? Certes ce sont des fraudeurs, de gros calibre, ayant dissimulé plus d'un million ou qui ont astucieusement, par des sociétés *offshore*, brouillé les pistes. Mais ces contribuables ont été incités à frauder avec la complicité active de la banque, sous la garantie du secret bancaire suisse. Ils sont des trompeurs, non pas trompés, mais trahis.

Les conditions de cette reddition ayant été négociées d'Etat à Etat pour aboutir à un traité, le Tribunal administratif fédéral a estimé que la base légale de cet accord était insuffisante sans l'approbation explicite du Parlement, jusqu'ici négligée. Le Conseil fédéral le sollicite, *Message* à l'appui. En bout de course, les parlementaires sont invités à assumer la dénonciation, donc à «balancer».

Le choc des souverainetés

Le *Message* se place uniquement sur le terrain du droit et s'efforce de démontrer que la livraison des noms est compatible avec le droit suisse, notamment avec les normes de la convention de double

imposition en vigueur. Il s'agirait du choc de deux souverainetés exigeant, selon une procédure unique et non généralisable, un ajustement.

Or cet ajustement ne saurait se limiter au cas particulier d'UBS. Est concerné le comportement en toutes circonstances des banques suisses. La révision des accords de double imposition (CDI) ne règle pas cette question. Les CDI définissent l'entraide administrative, alors que l'enjeu général est celui de la pratique professionnelle des banquiers. Il faut, dans la loi sur les banques, donner une nouvelle définition de leurs obligations et de leur déontologie.

La loyauté est requise dans les affaires commerciales, de crédit et de gestion. A défaut, il n'y aurait plus d'échange fiable. Mais cette même loyauté est exigible dans le comportement qui concerne des Etats régis par le droit. Couvrir, ou pire inciter à des actes qui de manière précise, chiffrable même, nuisent à un Etat qui offre la sécurité du droit est inacceptable. Le Conseil fédéral parle d'ajustement de souveraineté. C'est l'exercice de la nôtre qui doit être corrigé dans la mesure où elle tolère du secteur bancaire des actes déloyaux.

Le moment propice

L'UDC a fait savoir qu'elle ne voterait pas l'arrêté fédéral. Le

poinds des autres partis en est renforcé. Les socialistes notamment seraient en mesure de couler l'arrêté, puisqu'ils sont, avec l'UDC, majoritaires au Conseil national. Tout en évitant le chantage et l'alliance objective avec l'UDC, ils doivent exploiter cette situation et faire aux autres partis gouvernementaux, et notamment aux libéraux-radicaux fortement engagés sur ces dossiers, des propositions réalistes de réforme.

Prioritairement lesquelles?

Sur le présentoir, on trouve un peu de tout: limitation des bonus, commission d'enquête parlementaire, prise en compte du *Too Big to Fail*, volonté de faire «payer» les responsables.

Le plus urgent, étroitement lié au dossier UBS-USA, est de prévoir l'interdiction faite aux banques de favoriser, activement ou passivement, la soustraction fiscale. Si une telle disposition légale avait été prise, il n'y aurait pas eu dans le cas UBS-USA «*conflit de souveraineté*» mais concordance: UBS aurait été condamnée en application du droit suisse.

Le vote de l'arrêté Suisse-USA doit avoir pour condition intransigeante la révision immédiate de la loi sur les banques, redéfinissant *expressis verbis* le «comportement irréprochable» (article 3).

La Suisse a-t-elle besoin d'un chef?

On peut réformer le Conseil fédéral sans vouloir se jeter dans les bras d'un homme fort

Lucien Erard (16 avril 2010)

Curieux rapprochement dans *L'Hebdo* du 8 avril qui nous présente un général Guisan admirant Mussolini et Pétain, tenté par un renouveau national alors dans l'air du temps, rêvant peut-être d'être le Pétain de la Suisse sous la férule du nouvel ordre fasciste. Et page suivante, une lettre ouverte de Jacques Neiryck, conseiller national PDC vaudois, qui réclame pour notre pays rien moins qu'un Chef. Comment, devant les lamentations de Neiryck sur ce peuple qui ne veut pas de chef, ce pays qui n'est pas gouverné, ne pas penser à Gonzague de Reynold préconisant un Landamman comme chef du pays et qui écrivait *«point de défense nationale possible si (...) le pays est livré à la démocratie parlementaire, aux compromis et aux combinaisons de partis»*.

Qu'un politicien d'origine belge ne puisse imaginer un pays sans premier ministre, voire sans roi, peut se comprendre. Force est de constater cependant que la Suisse a survécu, bien qu'elle soit, selon lui, privée de gouvernement, les pouvoirs étant dilués *«entre une foultitude d'instances»*, au point qu'on ne sait plus qui est responsable de

quoi.

Il est vrai que la démocratie directe a un prix. Et le peuple suisse n'est pas prêt à y renoncer. Le prix, c'est précisément le renoncement à ce que souhaite Neiryck: un chef, un programme, une majorité qui décide seule, se passer de l'avis de ce peuple qui souvent refuse ce que le Conseil fédéral et le Parlement lui ont mijoté.

La réforme du gouvernement proposée par le Conseil fédéral, critiquée par Neiryck, est modeste (DP 1864). Elle pourrait être plus substantielle. Mais pour gouverner, l'exécutif, à l'avenir aussi, devra être capable de se mettre d'accord sur des compromis qui trouvent une majorité. Ils sont sept, qui reflètent les différents courants politiques du pays et de ses régions. C'est plus que suffisant pour décider souverainement ce que l'on doit faire ou ce que l'on veut proposer au Parlement. A eux sept, les conseillers fédéraux tranchent démocratiquement sur toutes les questions qu'ailleurs on soumet souvent à un seul homme, président aux Etats-Unis ou en France, premier ministre au Royaume-Uni ou en Italie par exemple. Reste que ces chefs d'Etat ou

de gouvernement ne décident pas seuls: ils disposent de ministres et de secrétaires d'Etat, de cabinets ministériels. Les décisions se préparent et se négocient entre administrations, ministres et leurs cabinets.

En Suisse, le Conseil fédéral joue le rôle de chef de l'Etat. Les conseillers fédéraux ont parallèlement la responsabilité de départements, mais de larges compétences sont déléguées aux offices fédéraux. Cette double tâche serait parfaitement supportable, vu la taille de notre pays, à condition pour le gouvernement de pouvoir se faire représenter devant le Parlement, ou au moins dans les commissions parlementaires, ainsi que dans des réunions internationales. D'où l'idée de nommer, pour ces tâches, comme dans la plupart des autres pays, des secrétaires d'Etat. Un secrétaire d'Etat est une personne de confiance du gouvernement, il est mandaté pour le traitement d'un problème, la négociation et les décisions nécessaires. Il tient ses compétences du Conseil fédéral qui le nomme, lui donne des instructions et décide des propositions qu'il lui soumet (DP 1860).

Secteur public: Comédie provinciale

La gestion bon enfant des établissements publics genevois n'est ni démocratique ni efficace

Jean-Daniel Delley (17 avril 2010)

La succession ouverte à la tête de la Comédie donne lieu à un scénario digne d'un mauvais théâtre de boulevard provincial. En cause un mode de gestion prétendument démocratique, mais qui pêche par amateurisme.

Les deux salles régulièrement subventionnées par la Ville de Genève – la Comédie et Le Poche – sont gérées par une fondation de droit public, la Fondation d'art dramatique (FAD). Forte de 14 membres – sept représentants des partis présents au législatif municipal, deux délégués de la Ville et trois du canton, deux représentants du syndicat des acteurs –, elle a pour tâche notamment de nommer les directions artistique et administrative des deux institutions et de répartir les subventions octroyées par les pouvoirs publics.

En mars dernier, la directrice du Service cantonal de la culture, membre de la FAD, a fait part de son insatisfaction à l'égard de la procédure de sélection des candidatures à la direction artistique de la Comédie: cahier des charges et rôle des experts extérieurs trop peu précis, surreprésentation des syndicats. Des candidatures de qualité sont écartées sans audition des

intéressés et sans consultation des experts. Cette semaine le conseiller d'Etat Beer, en charge de la culture, annonce que le canton se retire d'une procédure dont il souligne l'amateurisme.

L'épisode ne vaudrait qu'une brève s'il n'était emblématique d'un mode de gestion inadapté à des établissements publics dotés de budgets considérables et responsables de la mise en œuvre de politiques importantes. Les organes de direction de ces établissements – conseils d'administration, conseils de fondation – sont pléthoriques sans pour autant que leurs membres disposent toujours des compétences nécessaires à leur pilotage. En 1994, la municipalité de Genève a proposé de réduire à sept l'effectif de la FAD; une proposition rejetée par le législatif au motif que chaque parti ne disposerait plus d'un siège dans le conseil de fondation. Il y a quelques années, le gouvernement cantonal a tenté une réforme de la gouvernance des entités publiques telles que les Services industriels, les Transports publics, les Hôpitaux: conseils plus restreints et priorité aux compétences de gestion plutôt qu'à la représentation politique. Réforme combattue

par la gauche au nom du nécessaire contrôle démocratique auquel devraient être soumises ces entités, et rejetée en votation populaire.

Or ce contrôle se révèle n'être qu'une pure fiction. Les administrateurs désignés n'en réfèrent en règle générale ni à leur parti, ni à l'entité publique qu'ils sont censés représenter. Et trop souvent ils ne disposent ni des informations, ni des connaissances nécessaires pour contrôler et tenir tête le cas échéant aux directions de ces établissements publics. L'élection dans ces conseils obéit plutôt aux lois de l'ancienneté – politiciens en fin de carrière – et de la reconnaissance pour services rendus au parti.

Le contrôle démocratique des établissements publics ne peut être que le fait des parlements et des gouvernements, par le biais de missions et d'objectifs clairement énoncés. Lorsque les pouvoirs démocratiquement légitimés délèguent ce contrôle à des conseils, même politiquement équilibrés, ils abdiquent leur autorité. Et en confiant la gestion à des amateurs, même de bonne volonté, ils ouvrent la porte à des dérives telles que celle que vit actuellement la Comédie.

90 ans d'économie suisse

Le Seco analyse l'histoire économique de la Suisse depuis 1920

Daniel Schöni Bartoli (18 avril 2010)

A l'occasion de son 90^e anniversaire, *La Vie économique*, publiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), propose un numéro (janvier 2010) consacré à «90 ans d'histoire économique de la Suisse». Ce retour sur l'origine de la richesse du pays, la croissance, le marché du travail, l'inflation, la politique monétaire, les finances publiques et le commerce extérieur met en évidence les facteurs qui ont fait la force de l'économie suisse et doit permettre de tirer «des enseignements pour aujourd'hui et demain».

Pour expliquer les performances remarquables de notre économie depuis près d'un siècle, les experts relèvent trois facteurs exogènes favorables: la préservation de la paix, la forte croissance des pays voisins depuis 1945 et une structure économique diversifiée héritée du XIX^e siècle. Mais ils soulignent aussi deux atouts propres à la Suisse: la qualité de sa force de travail et une politique économique axée sur la stabilité. Au surplus, la chance d'avoir échappé à l'invasion en 1940 a offert à la Suisse une position avantageuse à la fin des hostilités: les industries d'exportation, les activités financières et le tourisme notamment en ont beaucoup profité.

La Suisse a su mettre à profit sa situation au centre de l'Europe et a bénéficié d'une immigration qualifiée permettant de compenser une relève indigène trop modeste

dans de nombreux métiers. Les rédacteurs du dossier considèrent que l'absence de matières premières a été un avantage sur le long terme en favorisant une spécialisation dans des produits de niche à haute valeur ajoutée. Associée à des prix très stables en comparaison internationale et une imposition modérée, elle a permis de multiplier le PIB réel par 9,2 pendant que la population doublait. Sur toute la période, la productivité (calculée par personne active) a crû en moyenne de 1,5% par an.

C'est sur les questions relatives à l'immigration et à la force de travail que les rédacteurs du Seco proposent des réflexions qui éclairent l'actualité. L'immigration a généralement attiré une main-d'œuvre qualifiée, à l'exception de la période des Trente Glorieuses (1945-1975) qui a privilégié une main-d'œuvre à bas salaire permettant de différer le déclin inéluctable de certaines branches. Après être redescendue à 5%, la part de la population immigrée a été multipliée par trois pendant ces décennies. Cette nouvelle immigration était composée pour moitié de travailleurs peu qualifiés et de seulement 20% de diplômés de hautes écoles, contrairement aux périodes précédentes et à la période actuelle (depuis le milieu des années 90). Parmi les immigrés récents, on compte 50% de diplômés des hautes écoles et seulement 20% de non-qualifiés (les universitaires sont deux fois plus nombreux parmi les

nouveaux étrangers que parmi les résidents plus anciens).

Les mutations rapides de l'économie depuis la fin des Trente Glorieuses ont fait passer le taux de chômage incompressible de moins de 1% à plus de 2,5%. Les causes de ce phénomène sont à chercher du côté de l'internationalisation croissante de la division du travail, de la tertiarisation du monde du travail et du fort impact du progrès technique dans la formation. Le taux de chômage de ces travailleurs peu qualifiés représente désormais trois fois la proportion observée chez les travailleurs qualifiés (auparavant, il ne représentait que le double). L'augmentation de la proportion des étrangers dans l'effectif des chômeurs s'explique par cette politique de recrutement inadéquate. Et non par les accords sur la libre circulation des personnes. Les experts restent cependant optimistes pour l'avenir en relevant l'augmentation actuelle du niveau de qualification.

Ces conclusions favorables à l'ouverture de notre économie concernent aussi le domaine du commerce extérieur. On observe que la quote-part des exportations dans le PIB a doublé depuis les années 60. De manière générale, ces exportations se dirigent principalement vers nos partenaires européens (la part continentale de nos exportations étant constamment restée supérieure à 60% depuis la deuxième guerre mondiale),

contrairement à l'impression que peuvent parfois donner les médias. Cette forte intégration économique reste toutefois

marquée par une très forte réticence à s'impliquer politiquement vis-à-vis de l'Europe. Dans ce domaine,

comme le note le directeur du Seco Jean-Daniel Gerber dans son éditorial, rien n'est acquis.
